



«Les aînés : les oubliés de la circulation»

AIDE-MÉMOIRE

Accompagnez à pied une personne âgée dans le quartier en vous munissant de ce questionnaire pour localiser les problèmes de déplacement qu'elle rencontre dans son parcours quotidien.

Public cible

Les personnes âgées fragilisées par l'intermédiaire des personnes relais (professionnels du monde social notamment) qui les accompagnent.

Objectif

Localiser les dangers et les difficultés de déplacement rencontrés par les aînés dans leurs parcours quotidiens.

Secteur concerné par la démarche

(Rue, quartier, commune, village)

Date de l'interview

Date de naissance de la personne âgée questionnée

(approximativement)

Lieu d'habitation

(rue ou secteur)

Ancienneté dans le quartier

Type de handicap

Moyens auxiliaires

Localisation des parcours prioritaires habituels

Ce sont les parcours quotidiens qui vont du lieu de résidence en direction des destinations prioritaires: commerces, services de quartier, équipements publics, arrêts de bus, parc, ...

A indiquer sur le plan annexé et à identifier par ordre de priorité:

1

2

3

① Les services de proximité sont-ils disponibles dans un rayon de 200 m du lieu d'habitation?

Oui	Non	Remarques
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1. Centre d'achat (Migros, Coop, ...)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2. Pharmacie
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3. Poste
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4. Banque
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5. Restaurant
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6. Coiffeur

Autres remarques:

Evaluation service de proximité
(évaluer et encercler): **1 2 3 4 5 6**

② Qualité des transports publics

Oui	Non	Remarques
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1. Bus et/ou tram desservent le secteur
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2. Les arrêts sont situés à proximité du lieu d'habitation (env. 200-300 m)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3. Les TP sont fréquents et réguliers
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4. Les TP sont confortables (marches basses, bien aménagés, ...)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5. Le tarif des TP est correct
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6. Des places assises sont disponibles dans les TP

Autres remarques:

Evaluation transports publics
(évaluer et encercler): **1 2 3 4 5 6**

Echelle d'évaluation



③ Qualité des aménagements urbains sur les parcours prioritaires (commerces, arrêts des TP, parc). Un cheminement sûr et confortable est-il assuré?

Oui	Non	Remarques
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1. La largeur de passage des trottoirs est suffisante (>1.50 m)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2. Le revêtement de sol est adapté (non glissant, non accidenté, ...)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3. Le cheminement est sans pente
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4. Les trottoirs sont abaissés
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5. Des bancs sont disponibles (env. tous les 150 m)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6. L'éclairage est bon

Autres remarques:

Marquer par une croix les points noirs sur le plan annexé.
Indiquer sur ce plan où un banc serait nécessaire

Evaluation des aménagements urbains
(évaluer et encercler): **1 2 3 4 5 6**

④ Sécurité des déplacements sur les parcours prioritaires

Oui	Non	Remarques
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1. La rue est à 1 voie (dans la même direction) ou
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si plus de 2 voies, les passages piétons sont aménagés avec un refuge / îlot
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2. Présence de passages piétons
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3. Présence de feux de signalisation
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4. Le temps d'attente des feux est normal
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5. Le temps de traversée est suffisant
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6. La limitation de la vitesse est respectée

Autres remarques:

Marquer par une croix les points noirs sur le plan annexé.
Evaluation sécurité des déplacements

(évaluer et encercler): **1 2 3 4 5 6**

⑤ Présence d'un parc ou d'un espace de rencontre

Oui	Non	Remarques
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1. La résidence a un jardin
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2. Le parc ou l'espace de rencontre se trouve à moins de 300 m Nom:
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3. Le parc est facilement accessible
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4. Il y a des places pour s'asseoir
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5. Les bancs sont bien situés: à l'ombre et à l'abri du vent et des intempéries
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6. Le lieu est calme (pas de bruit de la circulation automobile)

Autres remarques:

Evaluation présence parc/espace de rencontre
(évaluer et encercler): **1 2 3 4 5 6**

Auto-évaluation

Faites le total des points des 5 rubriques ci-dessus et jugez de la qualité du lieu de vie et de la sécurité des déplacements des personnes âgées.

Points	Si l'aîné a obtenu :	
① <input type="text"/>	26-30	Le quartier est idéal pour se déplacer à pied en toute sécurité.
② <input type="text"/>		
③ <input type="text"/>	22-26	Le lieu de vie est sûr et confortable pour les déplacements à pied.
④ <input type="text"/>		
⑤ <input type="text"/>	18-22	Certains aspects du quartier peuvent être améliorés. Il est nécessaire d'intervenir auprès de la commune.
Total		
<input type="text"/>	14-18	Il y a beaucoup à faire! Intervention indispensable.
<input type="text"/>		
	10-14	Il est urgent d'améliorer la situation. La personne âgée fragilisée se trouve certainement dans une situation d'isolement.

Maintenant que vous avez identifié les problèmes, allez à la page suivante afin de trouver des recommandations sur ce que vous pouvez faire pour la personne âgée concernée, les recommandations à lui transmettre et ce que peuvent faire les autres acteurs!

Que doivent faire les personnes âgées à court ou moyen terme?

Que peuvent faire les autorités communales et cantonales, les professionnels, les membres du réseau informel, ...

1. Les services de proximité ne sont pas disponibles dans un rayon de 200 m du lieu d'habitation

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">▶ Dire à la personne âgée<ul style="list-style-type: none">• de se faire aider et de prendre si possible les transports publics pour atteindre les services,• de demander de l'aide ou de prendre, si disponible, le bus hors des heures de pointe. | <ul style="list-style-type: none">▶ Prévoir et maintenir les services de proximité dans les lieux à forte concentration en personnes âgées.▶ Prévoir l'aide des services sociaux (aides à domicile) pour faire les commissions et assurer l'accompagnement des aînés.▶ Relayer l'information auprès des services concernés grâce aux observations et aux résultats des questionnaires utilisés. |
|--|---|

2. La qualité des transports publics n'est pas suffisante

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">▶ Dire à la personne âgée<ul style="list-style-type: none">• de se mettre à l'avant du bus/tram pour être vu par le chauffeur pour monter et descendre plus facilement,• d'éviter les heures de pointe,• d'utiliser les moyens auxiliaires: canne, rollator, appareil auditif.▶ Signaler les problèmes aux autorités compétentes. | <ul style="list-style-type: none">▶ Sensibiliser les chauffeurs des transports publics aux problèmes des aînés et des personnes handicapées (lenteur, déséquilibre, faiblesse de l'ouïe et de la vue, peur, douleur, ...).▶ Prévoir des transports publics adaptés aux personnes fragilisées: pas de marches, rampe d'accès, porte large, bouton de commande accessible, temps d'ouverture des portes assez long.▶ Prévoir des arrêts de transport à proximité des lieux d'habitations des aînés (à env. 200 m). |
|--|--|

3. La qualité des aménagements urbains en direction des commerces, des arrêts des TP et du parc n'est pas suffisante

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">▶ Signaler aux autorités compétentes les lieux qui posent problème. | <ul style="list-style-type: none">▶ Veiller à entretenir la qualité des aménagements sur les tronçons prioritaires.▶ Améliorer les aménagements urbains pour assurer des cheminements continus :<ul style="list-style-type: none">• largeur de passage suffisante sur les trottoirs (>1.50 m),• bancs tous les 150 m, revêtements de sol non glissant, éviter les pentes et les dénivelés,• abaissements de trottoirs,• arrêt de bus sur trottoirs >2.50 m,• interdire les obstacles sur les trottoirs (terrasse café, voiture, vélo, ...) si le passage est <1.50 m.▶ Ne pas planifier de résidence pour personnes âgées en l'absence d'aménagements urbains suffisants. |
|---|--|

4. La sécurité des déplacements n'est pas assurée

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">▶ Suggérer de faire des détours pour éviter les rues dangereuses.▶ Signaler les tronçons de rue dangereux.▶ Dire aux personnes âgées de toujours traverser sur les passages piétons et de respecter les feux de signalisation. | <ul style="list-style-type: none">▶ Veiller à maintenir la qualité et la sécurité des déplacements sur les tronçons prioritaires.▶ Adapter les tronçons de rue dangereux aux besoins des aînés pour leurs assurer des cheminements continus.▶ Améliorer la sécurité des déplacements par les services concernés :<ul style="list-style-type: none">• feux de signalisation lents, tactiles et sonores,• vitesse de circulation limitée,• nuisances sonores interdites,• panneaux indiquant la présence des résidences pour personnes âgées,• des refuges sur les traversées piétonnes >6 m. |
|--|--|

5. Le parc (ou l'espace de rencontre) ne se trouve pas dans un rayon de 300 m du lieu d'habitation

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">▶ Signaler ce qui manque dans le parc.▶ Faire savoir l'importance d'un parc pour établir des liens sociaux et pour participer à la vie du quartier. | <ul style="list-style-type: none">▶ Entretien et animer ce lieu pour favoriser les liens sociaux.▶ Aménager des espaces sans circulation (ou zone de rencontre à 20 km/h) avec des places pour s'asseoir à l'ombre, à l'abri des vents, des intempéries et du bruit.▶ Veiller à la nature du sol (non accidenté, sans joints larges ni graviers, pas de pente).▶ Favoriser et aménager des parcs et des espaces intergénérationnels dans les lieux à forte concentration en personnes âgées. |
|--|---|

Comment remplir l'aide-mémoire avec les personnes âgées fragilisées ?

Public cible

Les personnes âgées fragilisées ou personnes âgées à mobilité réduite¹, concernées par cette démarche, ne sont ni les jeunes retraités qui ont la santé et le temps pour profiter pleinement de leur temps libre, ni les personnes très âgées ou très malades dépendantes et alitées. Ce sont les personnes âgées qui ont de la peine à marcher mais qui se déplacent quand même par nécessité pour aller faire les commissions ou pour effectuer des promenades, qui désirent encore sortir, participer à la vie sociale et profiter de la ville tout en ayant des difficultés et des handicaps physiques liés à leur état de santé. Elles résident dans des logements indépendants dispersés dans des immeubles locatifs ou dans des immeubles avec un encadrement social léger.

Objectif de l'aide-mémoire

L'objectif de l'aide-mémoire est d'identifier les problèmes de déplacements rencontrés par les aînés fragilisés sur les trajets habituels de leur lieu d'habitation vers les services de proximité, le parc ou les arrêts de transports publics, ...

L'aide-mémoire donne une image de la mobilité des aînés dans un quartier, il vise principalement à déterminer les points noirs concernant les aménagements urbains et la sécurité des déplacements autour du lieu d'habitation de ces aînés.

La personne relais devra déterminer avec la personne âgée le(s) parcours prioritaire(s) de celle-ci et non tous les parcours possibles dans un lieu.

La personne relais : l'intermédiaire indispensable

Cet aide-mémoire peut être rempli par les personnes relais, avec l'aide des personnes âgées, de deux manières différentes :

- 1 Les professionnels (travailleurs sociaux, infirmières, techniciens) qui connaissent bien le quartier et qui sont familiers avec les problèmes des personnes âgées peuvent le remplir avec la personne âgée sans se déplacer en s'aidant du plan du quartier afin d'y relever directement les lieux qui posent problèmes.
- 2 Les autres personnes (famille, amis, bénévole, ...) peuvent le faire en accompagnant à pied la personne âgée et en se munissant du questionnaire et du plan du quartier étudié afin de localiser les problèmes de déplacement qu'elle rencontre dans son parcours quotidien.

Dans de nombreux cas, on précédera à un panachage des deux méthodes. Il n'est pas toujours nécessaire d'accompagner des dizaines d'aînés pour un déplacement identique.

Marche à suivre

Il est important de noter au début de l'interview le lieu où habite la personne âgée, pas nécessairement l'adresse exacte mais par contre la rue afin d'identifier sur le plan les trajets prioritaires.

L'aide-mémoire comporte 5 rubriques composées à chaque fois de 6 questions auxquelles les personnes âgées fragilisées répondront à chaque fois par oui ou par non. Les personnes relais qui le remplissent avec elles doivent les aider à bien comprendre le sens de la question en reformulant et en complétant parfois la question. Il est préférable de ne pas remplir le questionnaire en groupe car les personnes âgées se fatiguent vite et finissent par donner des réponses identiques.

Remarques – compléments

Des remarques peuvent être ajoutées pour apporter des précisions sur le pourquoi du oui ou du non et parfois pour nuancer la réponse.

Une case « Autres remarques » permet d'apporter des compléments d'informations, si nécessaire.

La case « Evaluation (évaluer et encercler) : 1 2 3 4 5 6 » permet de faire la synthèse chaque rubrique en évaluant les services de proximité, les aménagements urbains, la sécurité routière, les espaces de rencontre dans le secteur étudié, ...

Plan – photos

Pour certaines questions, la case « Localisez les lieux à problème sur le plan annexé » permet de situer géographiquement les « points noirs ». Il est indispensable de travailler avec un plan, et si possible de prendre des photos. Ce point est très important car il permettra aux services concernés d'intervenir rapidement sur les lieux les plus dangereux. Les points noirs non reportés sur un plan risquent de ne pas être traités, car impossible à localiser.

Synthèse finale du questionnaire

Elle est faite par les personnes relais et porte sur deux niveaux :

1 **Un niveau global** par rubrique, c'est-à-dire l'évaluation des services de proximité, des aménagements urbains, de la sécurité des déplacements et des espaces de rencontre. La personne relais fera la somme des réponses positives et négatives et encerclera le résultat sur une échelle d'évaluation qui croit de 1 à 6, c'est-à-dire du plus mauvais au meilleur résultat. On évaluera ainsi l'offre urbaine du secteur étudié et dans quelles conditions vivent les personnes âgées (par exemple : les services de proximité peuvent être très satisfaisants alors que les aménagements urbains sont mauvais, ou alors les manquements en matière de commerce ou de service de proximité, tel le bureau de poste impose un déplacement en transports publics, etc).

Cette auto-évaluation permet de cerner les problèmes et de relever les points noirs, elle facilite la démarche auprès des autorités compétentes.

2 **Un niveau de détail**, les 6 questions de chaque rubrique permettent de montrer quelles sont les problèmes ou points positifs particuliers pour les personnes âgées fragilisées. C'est cette évaluation de détail faite par la personne relais qui permettra des interventions concrètes de la commune ou autre autorités compétentes sur la base des points noirs relevés sur le terrain (par exemple : absence d'abaissement de trottoir à un lieu X, absence d'éclairage à un lieu Y, pas de bureau de poste). La localisation des points noirs est donc importante.

Dossier final

Un dossier, comprenant notamment la synthèse, le plan localisant les points noirs et les photos devra être préparé pour être transmis à la commune et/ou aux autorités compétentes.

Le Bureau-Conseil ATE à Genève est à disposition pour aider à sa mise en forme et à sa transmission.

Contact :

022 734 70 44 et conseil@ate.ch

¹ Les recherches du professeur Christian Lalive d'Épinay du centre interfacultaire de gérontologie (CIG) qui définissent les quatre étapes de la seconde moitié du parcours de vie et leurs principaux enjeux ont permis de cibler le type de personnes âgées concernées par cette étude c'est à dire les *personnes âgées à mobilité réduite* ou *aînés fragilisés*. Ces aînés sont dans la *période de fragilisation* c'est-à-dire dans l'étape de transition entre la période d'indépendance des jeunes retraités qui ont la santé et le temps pour profiter pleinement de leur temps libre et la période de dépendance des personnes très âgées ou très malades et alitées.

Sensibilisation des usagers de la voie publique

Sensibiliser les automobilistes

- ▶ Ralentir aux passages piétons à la vue des personnes âgées.
- ▶ Ralentir à proximité des résidences pour personnes âgées.
- ▶ Respecter les limites de vitesse.
- ▶ Respecter la priorité des piétons âgés.
- ▶ Éviter de klaxonner.

Sensibiliser les cyclistes et usagers des nouvelles formes de mobilité (trottinettes, rollers)

- ▶ Ralentir en présence de personnes âgées.
- ▶ Éviter de slalomer, rester sur une ligne droite.

Sensibiliser les piétons

- ▶ Éviter de bousculer les personnes âgées en courant, et en montant dans les transports publics (TP).

Soutiens



Fonds de sécurité
routière

www.verkehrssicherheitsfonds.ch



Direction générale
de la santé du
canton de Genève

www.geneve.ch/gebouge



Service de la
mobilité de la ville
de Genève

www.ville-ge.ch/amenagement



Fondation Pro
Senectute

www.pro-senectute.ch



Rue de l'Avenir

www.rue-avenir.ch

Contact et informations

Bureau-Conseil ATE
18, rue de Montbrillant
1201 Genève
Tél. 022 777 10 02
conseil@ate.ch
www.ate.ch